

# ASSOCIATION DE FINANCEMENT de la CONVENTION CITOYENNE

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

23 MAI 2013

**Etaient présents :** Christian APOTHELOZ, Patrick BOURDIEC, Daniel CARRIERE, Annie CARRIOL-COMBE, Didier FOUQUET, Claude GRILLET, Guy GUISTINI, André JOLIVET, Pierre JONATHAN, Gérard LEVY, Tahar RAHMANI, Philippe SANMARCO,

**Etaient absents représentés :** Jean-Claude BOSCHER, Alice BOURDIEC, Jacqueline GUILLERMAIN, Pierre LISSARRAGUE, Jacqueline SANMARCO, Jean-Michel TREFAULT

**Assistait :** Madame Annie MARTINEZ, Commissaire aux comptes

Le président ouvre la séance à 16h,45 et constate que le quorum est atteint pour procéder valablement aux votes au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire.

### I – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE 2013

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le rapport moral présenté par le président rappelant les principales activités de l'Association au cours de l'exercice 2012.

### II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2012, prend acte de ses conclusions.

### III – APPROBATION DU COMPTE D'ENSEMBLE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012.

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance du rapport financier du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve à l'unanimité le compte d'ensemble de l'exercice clos au 31 décembre 2012, faisant ressortir pour la Convention Citoyenne et son Association de Financement, une perte consolidée de 3.050€

Elle approuve à l'unanimité le rapport du Conseil d'Administration et donne quitus au Président et aux trésoriers pour leur gestion.

### IV – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (perte de 3.050€) en Report à Nouveau.



## **V – MONTANT DES COTISATIONS POUR 2013**

L'Assemblée Générale ratifie la proposition du Conseil d'Administration de la Convention Citoyenne, de maintenir pour 2013 le montant des cotisations minimales à, respectivement :

- 8 € pour les chômeurs, les étudiants, les R-mistes et les non-imposables
- 45€ pour les autres membres actifs

Par ailleurs un appel aux dons sera fait.

## **VI – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR 2013**

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel proposé pour 2013 par le Conseil d'Administration de la Convention Citoyenne

## **VII – MODIFICATION DE LA DOMICILIATION POSTALE**

Afin de réduire les dépenses, il a été procédé à la résiliation de la domiciliation postale qui était au 2, rue de Beausset. 13001 Marseille.

Cette domiciliation sera désormais à l'adresse suivante : 8, rue d'Endoume 13007 Marseille

Cette décision est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

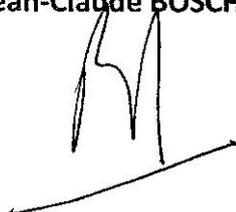
Le Président donne ensuite la parole aux participants. Un tour d'horizon général est fait sur divers sujets touchant au rôle de la Convention citoyenne et sur des actions à mener.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 H 30

Fait à Marseille le 6 juin 2013

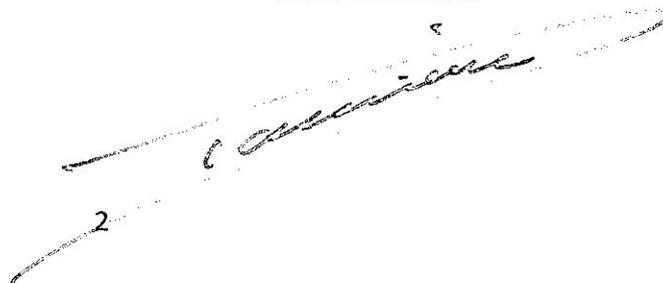
**Le Secrétaire**

**Jean-Claude BOSCHER**



**le Président,**

**Daniel CARRIERE**



# ASSOCIATION DE FINANCEMENT de la CONVENTION CITOYENNE

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

23 MAI 2013

**Etaient présents :** Christian APOTHELOZ, Patrick BOURDIEC, Daniel CARRIERE ? Annie CARRIOL-COMBE, Didier FOUQUET, Claude GRILLET, Guy GUISTINI, André JOLIVET, Pierre JONATHAN, Gérard LEVY, Tahar RAHMANI, Philippe SANMARCO,

**Etaient absents représentés :** Jean-Claude BOSCHER, Alice BOURDIEC, Jacqueline GUILLERMAIN, Pierre LISSARRAGUE, Jacqueline SANMARCO, Jean-Michel TREFAULT

**Assistait :** Madame Annie MARTINEZ, Commissaire aux comptes

Le président ouvre la séance à 16h, et constate que le quorum est atteint pour procéder valablement aux votes au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### **I – DISSOLUTION AU 31 DECEMBRE 2013 DE L'ASSOCIATION DE FINANCEMENT DE LA CONVENTION CITOYENNE .**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la dissolution de l'Association de Financement de la Convention Citoyenne qui interviendra le 31 Décembre 2013.

### **II- NOMINATION DU LIQUIDATEUR**

L'Assemblée Générale nomme Jacqueline SANMARCO, liquidatrice de l'Association de Financement de la Convention Citoyenne

### **III – CLOTURE DU COMPTE BANCAIRE**

L'Assemblée Générale constatant son inutilité, demande au liquidateur de clore le compte bancaire de l'Association de Financement de la Convention Citoyenne.

### **IV – DESTINATION DU RESULTAT DE LA LIQUIDATION DE L'Association de Financement de la Convention Citoyenne**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide à l'unanimité d'attribuer le résultat de l'Association de Financement de la Convention Citoyenne à la CONVENTION CITOYENNE



**V – MISSIONS DONNEES AU LIQUIDATEUR :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des conséquences fiscales (suppression de la déductibilité à hauteur de 66% des dons et cotisations) et politiques, demande au liquidateur de faire toutes les démarches nécessaires pour que la CNCCFP retire son agrément à l'Association de Financement de la Convention Citoyenne.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h,30.

Fait à Marseille le 6 juin 2013

**Le Secrétaire**

**Jean-Claude BOSCHER**



**le Président,**

**Daniel CARRIERE**

